

Le Président du conseil départemental  
de Tarn-et-Garonne,

AD. n° 2022 - 807

USLD du Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin et de Moissac  
à MOISSAC

Etablissements de soins longue durée

TARIFICATION DE L'EXERCICE 2022

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu les propositions budgétaires présentées par Monsieur le directeur de USLD du Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin et de Moissac le 31 mars 2022 ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de M. le directeur général des services du Département ;

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

Les prix de journée hébergement et dépendance applicables à USLD du Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin et de Moissac à MOISSAC sont fixés comme suit pour l'année 2022 :

**Hébergement** : 60,38 €, soit un **tarif applicable à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022 de 60,52 €**

**Résidents moins de 60 ans** : 83,49 €, soit un **tarif applicable à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022 de 82,51 €**

**Dépendance** : tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022 :

GIR 1 et 2 : 25,23 €

GIR 3 et 4 : 15,70 €

GIR 5 et 6 : 6,89 €

## **ARTICLE 2 :**

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

## **ARTICLE 3:**

Le directeur général des services du département, le directeur général adjoint chargé du pôle solidarités humaines et le directeur de USLD du Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin et de Moissac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le

**27 AVR. 2022**

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Weill', with a stylized flourish at the end.

**Michel WEILL**